

INFORMATION SUR LES MÉTIERS DE LA POLICE

P  **LICE**

TABLE DES MATIERES

Terminologie	3
Préambule	3
Index.....	4
Missions de la police.....	5
Valeurs de la police.....	5
Structure de la police cantonale jurassienne	5
La gendarmerie.....	6
La police judiciaire (PJ)	8
Le commandement.....	9
La protection de la population et sécurité (PPS).....	9
En quelques chiffres, la police cantonale jurassienne c'est :	12
Policier c'est	13
C'est quoi la police ?	15
La formation policière.....	16
Déroulement de l'école de police	18
Processus de recrutement	20
Le processus de recrutement par étape.....	20
Conditions d'emploi	22
Evolution professionnelle	22
Autres filières pour devenir policier	23
Sciences forensiques	23
Enquêteur Informatique et télécommunication (IT).....	24
Compétences juridiques avancées	24
Fonction d'assistant de sécurité publique et de collaborateur administratif.....	24
Assistant de sécurité publique	24
Personnel administratif	25
Stage	25
Découverte de la police.....	26
Plus de renseignements.....	26
Table des illustrations	27

TERMINOLOGIE

Par souci de clarté, et afin d'en simplifier la lecture, ce document n'utilise pas le langage épicène, les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

PRÉAMBULE

Ce document a pour objectif de présenter sous plusieurs angles ce que sont les métiers de la police. En effet, il est important qu'une candidature soit portée en connaissance de cause. Il y a des côtés très attractifs, mais il y a aussi, comme dans toutes activités, des aspects plus contraignants qu'il faut connaître. Embrasser une profession sans en connaître un maximum de facettes, c'est prendre le risque d'en être déçu. Les motivations peuvent être solides pour certains aspects connus alors que d'autres faces méconnues engendreront une démotivation à plus ou moins long terme. Il est dès lors important de s'intéresser, de questionner et de se questionner afin de savoir si une activité policière correspondra à ses attentes, à sa personnalité et ses compétences. Les valeurs de sécurité, d'aide à des tiers, d'ordre, d'impartialité, de légalité et de proportionnalité doivent notamment correspondre à la personnalité du candidat, sans quoi, il pourrait se trouver plus tard en divergence avec son activité professionnelle. Après avoir rempli et envoyé au Centre interrégional de formation de police (CIFPol¹) un dossier de candidature dans lequel l'intéressé aura vraisemblablement abordé les valeurs qui animent sa motivation pour un métier pour lequel il s'est intéressé, il sera invité à différents concours. Les concours, dont la teneur et l'agencement sont spécifiés dans ce document, visent à évaluer si la personne a les compétences requises ou a le potentiel d'acquisition de ces compétences. Ces dernières sont nécessaires à la police pour mener à bien ses missions², à savoir :

La police cantonale est une unité administrative de l'Etat dont la mission générale est de veiller à la sécurité et à l'ordre publics.

Pour aider les personnes intéressées à se faire une idée la plus juste possible des métiers de la police, ce document abordera les thèmes suivants :

Missions et valeurs de la police
Structure de la police cantonale jurassienne
Policier c'est ...
La police c'est quoi ?
La formation policière
Conditions d'emploi
Evolution professionnelle
Recrutement pour l'école de police
Autres filières menant à la police
Où trouver réponses aux questions qui subsistent ?

¹ Centre interrégional de formation de police : <https://cifpol.ch/>

² Loi sur la police cantonale, RSJU 551.1 : <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20104&id=36921>

INDEX

- CAS
 - Certificate of Advanced Studies, 24
 - CET
 - Centrale d'engagement et de télécommunication, 7
 - CIFPol
 - Centre interrégional de formation de police, 3
 - Circ
 - Groupe circulation, 7
 - COP
 - Centre Opérations et planification, 6, 7
 - ECO
 - Examen de la capacité opérationnelle, 18
 - EM
 - Etat-major, 5, 6
 - EMCC
 - Etat-major Cantonal de Conduite, 9
 - Ets
 - Entreprises, 9
 - flic
 - Franç, Loyal, Incorruptible et Courageux, 14, 15
 - HES
 - Haute école spécialisée, 24
 - ISP
 - Institut Suisse de Police, 17
 - IT
 - Informatique et télécommunication, 8, 24
 - MO
 - Maintien de l'ordre, 19
 - OPC Jura
 - Organisation cantonale de protection civile, 10
 - ORCA
 - Organisation Catastrophe, 9
 - PCi
 - Protection civile, 18
 - PFP
 - Plan de formation policière, 18
 - PJ
 - Police judiciaire, 8
 - PPS
 - Protection de la population et sécurité, 9
 - PS
 - Police secours, 7
 - PX
 - Police de proximité, 7
 - Rens
 - Renseignements, 8
 - RH
 - Ressources humaines, 9, 21
 - SIJ
 - Service d'identité judiciaire, 8
 - UNIL
 - Université de Lausanne, 23
 - US
 - Unités spéciales, 7
-

MISSIONS DE LA POLICE

L'Etat jurassien a donné à la police cantonale jurassienne pour mission générale de veiller à la sécurité et l'ordre publics. Pour y parvenir, elle veille à l'observation et l'exécution des lois, à la répression des infractions ainsi qu'à la prévention de la criminalité. Ce sont là des termes généraux pour lesquels elle œuvre avec des moyens continuellement adaptés pour assurer la sécurité de la population, de l'économie et de l'Etat.

Les membres de la police, des policiers, des assistants de sécurité publique et des collaborateurs administratifs, mènent donc des actes qui ont pour objectif de veiller à la sécurité et l'ordre publics. Le cadre de cette sécurité et ordre publics est défini par tout un ensemble de règles. Ces règles, qui par leur respect permettent de vivre sereinement, sont composées de droits fondamentaux, de lois, d'ordonnances et d'autres bases légales. Les policiers auront pour tâches de stopper les agissements illégaux, d'identifier les parties, d'investiguer sur les événements, de réprimer ce qui doit l'être, de rédiger et d'adresser des rapports aux autorités judiciaires jurassiennes³ ou d'autres cantons. Ils vont également mener des actions de prévention.

Le policier va intervenir, sécuriser, enquêter, interpellé, réprimer et rapporter les faits corroborés par des indices et des preuves. Il s'agit d'une activité professionnelle très variée et portée sur l'aide à autrui dans le but de faire respecter les droits et devoirs de chacun.

VALEURS DE LA POLICE

« La profession policière est notamment caractérisée par les valeurs suivantes : la dignité humaine, l'impartialité, l'ouverture d'esprit, l'honnêteté, l'aptitude au travail en équipe, la réflexion sur soi et la loyauté. Face à leurs interlocuteurs, les policiers savent faire preuve de respect, de compréhension, de discrétion et de serviabilité, ce qu'ils sont également en droit d'attendre de leur part. Ils doivent en particulier éviter toute forme de discrimination ou de partialité. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils manifestent du courage, de la ténacité et de l'endurance. Les policiers doivent partager activement ces valeurs et les faire ressortir au sein de leur corps et au contact de la population. (Institut Suisse de Police - ISP, 2019) »

Les valeurs du policier jurassien sont reprises dans la Loi sur la police cantonale⁴, à son article 114 intitulé « déontologie » ainsi que dans son article 115 traitant du secret de fonction.

STRUCTURE DE LA POLICE CANTONALE JURASSIENNE

La police cantonale jurassienne est un service de l'Etat jurassien. Elle fait partie du Département de l'intérieur⁵ (DIN) dont la Ministre de tutelle est Mme Nathalie Barthoulot. Le commandant de la police cantonale jurassienne, le colonel Damien Rérat, assure la direction de ce service avec son Etat-major (EM).

La police cantonale jurassienne est composée d'environ 170 personnes. 23 % sont des femmes. 146 personnes ont un statut de policier.

³ Site internet des Autorités judiciaires jurassiennes : <https://www.jura.ch/fr/Autorites/JUST.html>

⁴ Loi sur la police cantonale, RSJU 551.1 : <https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20104&id=36921>

⁵ Site internet du Département de l'Intérieur : <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DIN.html>

La police cantonale jurassienne est une structure hiérarchisée qui comprend un **Etat-major** et quatre secteurs, soit la **gendarmerie**, la **police judiciaire**, le **commandement** et la **protection de la population et sécurité**. L'Etat-major de la police est présidé par le commandant et réunit ses chefs de secteur, soit le chef de la gendarmerie, le chef de la police judiciaire, la et le chef du commandement, ce dernier étant également le chef de la protection de la population et sécurité, ainsi qu'un secrétaire.



Figure 1 Organigramme Police Jura - EM et Secteurs

LA GENDARMERIE

Sous les ordres du chef de la gendarmerie, le capitaine Eric Froidevaux, ce secteur est divisé en trois sections. Au total, la gendarmerie regroupe près de 110 personnes, dont environ 100 policiers.

- **La section I** réunit les agents et collaborateurs chargés de missions liées au aux unités spéciales, à la formation continue et la centrale d'engagement et des télécommunications, à la circulation routière et au centre des opérations et planification.
- **Les sections II et III** réunissent les agents chargés des missions de police-secours et de police de proximité.

La section II œuvre principalement sur la région de Delémont.

La section III travaille en principe sur l'Ajoie et les Franches-Montagnes. Il est à noter qu'un groupe d'agents est affecté au poste de police de Saignelégier.

La collaboration entre les trois sections de la gendarmerie est étroite et quotidienne.

POLICE-SECOURS (PS)

Ce domaine de compétence est chargé d'assurer une réponse aux appels à caractère urgent lorsqu'une intervention ne souffre d'aucun délai, notamment lorsqu'il s'agit de garantir l'intégrité corporelle, la sécurité ou l'ordre public. Il lui incombe en particulier dans ce cadre d'empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes.

Cette mission est assurée 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

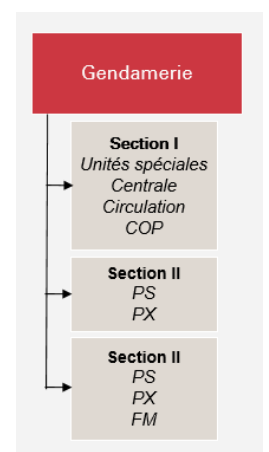


Figure 2 Organigramme de la gendarmerie jurassienne

POLICE DE PROXIMITÉ (PX)

Ce domaine de compétence est chargé d'assurer un lien continu avec la population et les partenaires de la société civile et politique, notamment dans les domaines se rapportant à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la moralité, la santé et la salubrité publics. Elle prend en charge les problèmes judiciaires de proximité liés à la petite et moyenne criminalité.

UNITÉS SPÉCIALES (US)

Elles comprennent les agents du groupe d'intervention et de l'unité canine.

GROUPE CIRCULATION (CIRC)

Il est en charge des contrôles spécifiques en matière de circulation routière, en particulier les radars et les poids lourds, mais également des relevés techniques et de l'analyse des accidents graves de la circulation routière. Il s'occupe aussi, en collaboration avec diverses associations, de la prévention et de l'éducation en matière de circulation routière dans les écoles ainsi que lors de manifestations publiques.

CENTRALE D'ENGAGEMENT ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (CET)

Elle assure une permanence téléphonique 24 heures sur 24 et se charge de recevoir tous les appels, urgents ou non, adressés à la police ou au service du feu, d'engager le personnel et les moyens d'intervention nécessaires, ainsi que de surveiller et gérer les installations techniques relatives au trafic autoroutier.

CENTRE OPÉRATIONS PLANIFICATION (COP)

A compter du printemps 2021, le Centre Opérations et Planification (COP) regroupe des tâches de :

- coordinations prévisionnelles et d'appui opérationnel ;
- gestion administrative et de transports de personnes privées de liberté ;
- planification et mise en œuvre de la formation continue interne.

Le COP est donc un organe de pilotage prévisionnel, opérationnel et organisationnel pour l'ensemble de la police cantonale jurassienne. Il comprend également la formation continue.

LA POLICE JUDICIAIRE (PJ)

La police judiciaire est composée de deux commissariats, sous les ordres du chef PJ, le commissaire divisionnaire Bertrand Schnetz.

Le commissariat «Enquêteurs» est notamment en charge de la lutte contre les infractions au patrimoine, à l'intégrité corporelle et sexuelle et la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Le commissariat «Renseignement forensique» comprend deux entités: «Identité judiciaire» et «Renseignements».

La police judiciaire regroupe près de 35 personnes.

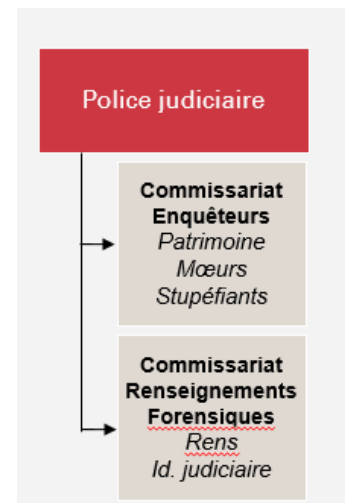


Figure 3 Organigramme de la police judiciaire jurassienne

COMMISSARIAT « ENQUÊTEURS »

Les inspectrices et les inspecteurs sont appelés à procéder à des enquêtes de police judiciaire, à effectuer des auditions, des arrestations, des perquisitions, ainsi que des surveillances, à effectuer des missions de renseignement, à rechercher des indices, des informations et des témoignages, à procéder à des recherches informatiques (spécialistes IT), à rédiger des rapports et à constituer des dossiers ainsi que d'entretenir des relations périodiques avec la magistrature et les tribunaux.

Les inspecteurs et inspectrices sont issus pour la majorité de la gendarmerie. D'autres ont une formation universitaire spécifique (criminaliste, informatique).

RENSEIGNEMENTS (RENS)

Cette entité a deux missions :

- Gérer les bases de données et de connaissances générales de la police, en assurant le suivi informatique des personnes recherchées ou prévenues, des objets volés (bijoux, véhicules, etc.) et l'enregistrement des dossiers (plaintes contre auteurs connus ou inconnus).
- Etablir des analyses sur les infractions relevées sur le plan cantonal afin de faire ressortir des liens entre elles et établir des connexions avec des cas extra-cantonaux.

IDENTITÉ JUDICIAIRE (SIJ)

Cette entité a pour mission d'intervenir sur les lieux d'infractions pour y rechercher et récolter tous les éléments utiles à l'enquête de police. Ces éléments sont ensuite exploités dans son laboratoire à Delémont et, le cas échéant, transmis à des laboratoires spécialisés. Si nécessaire, les données récoltées sont introduites dans les banques de données centrales existantes (ADN, empreintes, armes, etc.) en vue d'identification. Le piquet d'intervention du SIJ est assuré 365 jours par an, 24 heures sur 24.

LE COMMANDEMENT

Le commandement est chargé des services transversaux utiles à l'ensemble du corps de police.

Il est dirigé par les deux adjoints du commandant, soit la commissaire divisionnaire Marie-Jane Intenza et le major Damien Scheder. Il est composé d'un peu moins de 20 personnes.

Le commandement est composé de cellules qui gèrent :

- les finances et la comptabilité ;
- la logistique ;
- l'informatique et les télécommunications ;
- le droit, les armes, les alarmes, les entreprises (Ets) de sécurité et les explosifs ;
- la prévention et la communication ;
- les ressources humaines (RH) et l'instruction.

La dernière cellule citée s'occupe notamment des recrutements et de la formation des aspirants en relation étroite avec le CIFPol.

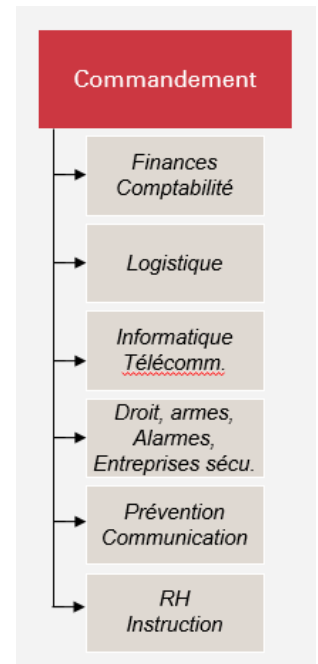


Figure 4 Organigramme du commandement de police jurassienne

LA PROTECTION DE LA POPULATION ET SÉCURITÉ (PPS)

La protection de la population et de la sécurité (PPS) a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, les affaires militaires et la taxe d'exemption.

Le major Damien Scheder est le chef de ce secteur.

La Section protection de la population et de la sécurité regroupe sept personnes.



Figure 5 Organigramme de protection de la population et sécurité de la police jurassienne

LA PROTECTION DE LA POPULATION A POUR MISSION D'ASSURER :

- La coordination de la planification et des moyens d'engagements des partenaires de la protection de la population (police - sapeurs-pompiers - santé publique - services techniques - protection civile) lors de situation dépassant l'ordinaire ;
- La gestion des situations de crise avec la mise sur pied de l'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC) ou de l'Organisation Catastrophe (ORCA).

LA PROTECTION CIVILE S'OCCUPE DE LA :

- Gestion d'une organisation cantonale de Protection civile (OPC Jura) afin de garantir des prestations d'intervention dans les domaines de protection, assistance et appui au profit de la population.
- Gestion des autorisations ou libérations de construction d'abris.

LES AFFAIRES MILITAIRES VEILLENT À :

- L'établissement d'un lien privilégié entre le militaire et les autorités militaires cantonales et fédérales ;
- La gestion administrative du militaire dès sa journée d'informations pour le recrutement jusqu'à son inspection de libération.

TAXE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE SERVIR GÈRE ET PERÇOIT LA TAXE D'EXEMPTION POUR LES HOMMES QUI :

- N'accomplissent pas de service militaire ;
 - N'accomplissent pas de protection civile.
-

L'organigramme public complet de la police cantonale jurassienne est disponible sur notre site internet⁶.

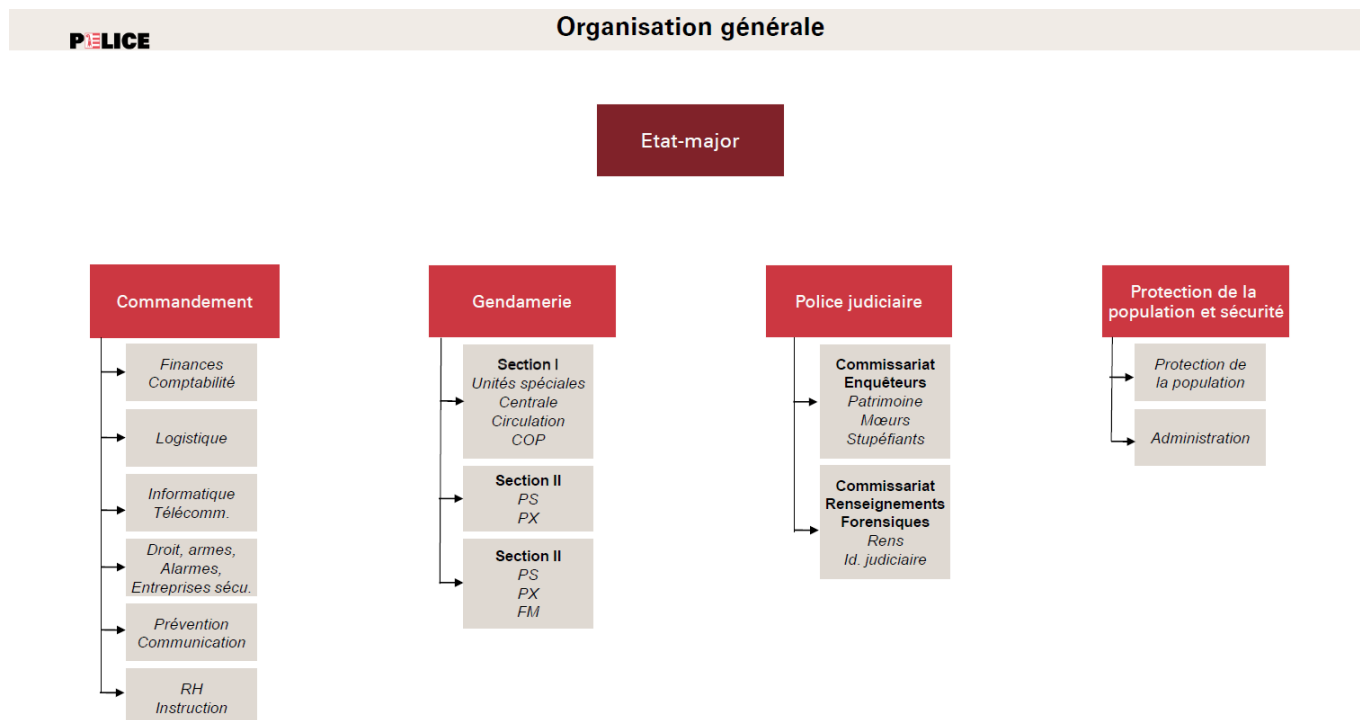


Figure 6 : Organigramme général de la police cantonale jurassienne

⁶ Accès à l'organigramme public de la police cantonale jurassienne :
<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DIN/POC.html>

EN QUELQUES CHIFFRES, LA POLICE CANTONALE JURASSIENNE C'EST :

- Environ 170 personnes ;
- 6 postes de police et guichets répartis sur les trois districts ;
- Près de 110 personnes à la gendarmerie ;
- Près de 30 personnes à la police judiciaire ;
- 23 % de femmes dans ses rangs ;
- Près de 75'000 habitants ou « clients » ;
- 13 voitures et 5 motos balisées « Police » ;
- Près de 52'000 appels entrants et sortants au CET en 2019 ;
- Environ 3'100 infractions liées à la criminalité (source : Statistique policière de la criminalité 2019⁷) ;
- Près de 300 accidents de la circulation relevés (source : Statistique des accidents de la circulation 2019⁸) ;
- Plus de 300 conduites sous l'effet de l'alcool constatées (source : Statistique des accidents de la circulation 2019⁹) ;
- Près de 9'000 réquisitions¹⁰ par année ;
- 85% des collaborateurs disposent d'une qualification professionnelle de niveau tertiaire¹¹.

⁷ Statistique policière de la criminalité 2019 de la police jurassienne :

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/33955.pdf/Departements/DIN/POC/Documents/Statistiques/Communique-de-presse-complet--Statistique-criminalite-2019-.pdf?download=1>

⁸ Statistique des accidents de la circulation routière dans le canton du Jura en 2019 :

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/34039.pdf/Departements/DIN/POC/Documents/Statistiques/Statistique-accidents-WORD-2019.pdf?download=1>

⁹ Statistique des accidents de la circulation routière dans le canton du Jura en 2019 :

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/34039.pdf/Departements/DIN/POC/Documents/Statistiques/Statistique-accidents-WORD-2019.pdf?download=1>

¹⁰ Réquisition : Dossiers traités par la police faisant suite à une intervention, un dépôt de plainte, une identification, une localisation, etc. Chiffre 2019.

¹¹ Système suisse de formation, orientation.ch : <https://www.orientation.ch/dyn/show/2800>

POLICIER C'EST

Exercer une activité professionnelle variée

Voici une partie des multiples tâches qui attendent un policier :

- Exercer des missions et des tâches très diverses qui amènent à :
 - Avoir des contacts avec la population lors de patrouilles, d'enquêtes de voisinage, d'actions de police de proximité ;
 - Maintenir l'ordre public lors de matchs, de manifestations ;
 - Procéder à des enquêtes judiciaires dans le cadre de vols, de cambriolages, d'escroqueries, de dommages à la propriété, de trafics de produits stupéfiants, d'accidents de la circulation ainsi que lors de la transgression de multiples autres dispositions légales ;
 - Surveiller des sites ou des personnes suspectées d'actes délictueux ;
 - Contrôler des personnes en vue d'arrêter les personnes recherchées ;
 - Surveiller le trafic routier en contrôlant les utilisateurs et leur véhicule ;
 - Intervenir en cas d'alarme intrusion, agression ou prise d'otage chez des particuliers ou dans des entreprises ;
 - Rechercher activement dans le terrain des personnes en fuite ;
 - Porter secours aux personnes en détresse ;
 - Rassurer les gens par sa présence et ses actions afin de limiter le sentiment d'insécurité ;
 - Sanctionner des infractions en décernant des amendes et adressant des rapports aux autorités judiciaires ;
 - Prévenir des actes délictueux en apportant des conseils avisés ;
 - Etc.
- Renseigner la population de manière fiable sur de multiples sujets qui vont de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école jusqu'aux conseils de prévention en matière de cyber criminalité en passant par l'équipement technique autorisé d'un véhicule.
- Etre au service de la population, de l'économie et de l'Etat pour sauvegarder leurs intérêts.
- Aider et secourir quiconque en a besoin. Orienter les personnes vers les services compétents.
- Sécuriser des lieux d'accidents, collaborer avec les autres services de secours et définir les faits.
- Etre proactif, anticiper et prévenir.
- En somme, être garant de l'ordre, des droits et de la Justice.

Pour ce faire, il sera polyvalent et orienté solutions. S'il est fait appel à la police c'est parce que le problème n'a pas trouvé sa solution et que la police doit y trouver une issue sécurisée.

POLICER C'EST AUSSI

S'il faut être prêt à accomplir les tâches précitées, il est important de savoir que d'autres sont à prendre en compte, comme :

- Faire preuve d'une grande disponibilité et adaptabilité ;
- Travailler régulièrement de jour comme de nuit, la semaine et les week-ends ou les jours fériés, en période de vacances également ;
- Sanctionner, faire de la répression, infliger des amendes, rédiger des rapports de dénonciation ;
- Gérer des confrontations à des actes violents, des situations repoussantes, des situations malheureuses ;
- Etre prêt à se retrouver parfois dans des situations dangereuses ;
- Porter un uniforme, endosser un rôle « observé » et soumis à la critique populaire, que ce soit au travail comme au privé.

POLICIER, MAIS PAS QUE ...

Comme dans toute activité prenante et passionnante, il convient de ne pas s'y enfermer. Un flic ressent les émotions de manière identique à n'importe qui. Il en subit parfois des fortes et doit pouvoir les vivre. Aussi, un équilibre est nécessaire pour garder ses pleines capacités personnelles et professionnelles. Par exemple il faut :

- Garder des liens sociaux même si on est un « flic » observé ;
- Entretenir son corps et son esprit par des activités bénéfiques même si les horaires sont astreignants ;
- Etre impliqué dans une vie associative même s'il faut s'attendre à des commentaires pas toujours glorieux ;
- Veiller sur sa famille et ses proches même si le travail est passionnant ;
- Profiter des moments de détente pour se ressourcer même si les infractions ne font pas de pause.

Notons que la gestion des émotions est abordée durant la formation et qu'au-delà, les policiers peuvent bénéficier de structures destinées à sauvegarder leur bien-être.

C'EST QUOI LA POLICE ?

Le policier représenté dans une série, le cinéma, dans les journaux, via les réseaux sociaux, dans un bouquin, nous donne certaines facettes du métier mais pas une image réelle. D'un autre côté, il y a le secret de fonction, le secret de l'enquête, qui empêchent de connaître toutes les activités de la police.

Mais qu'est-ce qu'il fait réellement un policier ?

Une vidéo de nos collègues Flics Français Indépendants peut apporter quelques éléments. Ils nous ont autorisés à l'utiliser :

Ma vie de flic, épisode 3

MVDF : Une question de perception !!¹²

La réalité du métier de policier correspond évidemment à la troisième scène. Le policier doit respecter l'intégrité de toute personne, y compris des prévenus qui peuvent se montrer injurieux ou irrespectueux.



Figure 7 MVDF : Une question de perception. Double clic pour ouvrir le lien.

TOUT COMPTE FAIT, LA POLICE C'EST QUOI ?

Le flic est-il tout puissant ?

Mieux fait que d'autres ?

Au-dessus des lois ?

Voire irrespectueux ?

NON !

La police et la justice évoluent dans des cadres légaux spécifiés et stricts. Les règles doivent être respectées, ceci pour apporter des résultats fiables de manière éthique et impartiale.

Le policier représente l'Etat, la Justice, la droiture, la sécurité et le respect des règles. Aussi, il veille à donner une bonne image de lui-même et de la police.

Il travaillera à charge et à décharge pour chaque partie. Il établira les faits tels qu'ils se sont produits. Il récoltera des indices et des preuves. Il sera juste et bienveillant.

¹² Ma vie de flic : Une question de perception : source MVDF/Youtube.com :
<https://www.youtube.com/watch?v=XQlfpEtc38>



Figure 8 : La police au service de la population

LA FORMATION POLICIÈRE

Ce policier doit être à même de maîtriser un grand nombre de compétences pour pratiquer son métier dans les règles de l'art.

La formation policière est ouverte aux personnes retenues et embauchées dans un corps de police après un processus de sélection décrit ci-dessous.

LA POLICE CANTONALE JURASSIENNE FORME SES POLICIERS AU CIFPOL.

Le Centre interrégional de formation de police « CIFPol » a notamment pour vocation de former les aspirants de police des cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura ainsi que des assistants de sécurité publique de ces trois cantons.



Figure 9 : Logo du CIFPol

Sous la conduite d'une direction unique, l'objectif est d'instruire les meilleures pratiques existantes et d'exploiter toutes les synergies possibles entre les trois cantons partenaires. Ce modèle décentralisé, garantie de proximité avec les corps de police, offre un cadre cohérent de formation et favorise le partage des savoirs et des compétences de chacun.

Des professionnels du « terrain » ou des instructeurs permanents, disposant d'une formation pédagogique (ISP), dispensent des cours sur les deux sites, en deux langues. Leur profil garantit la qualité de la formation des 60 à 70 apprenants par année au sein du CIFPol.

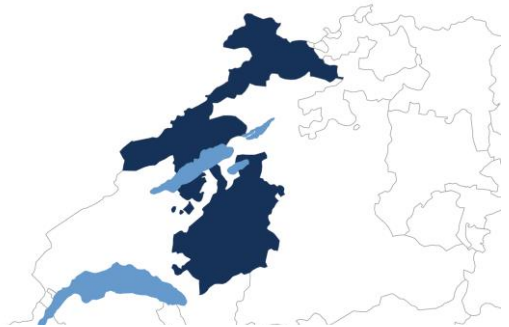


Figure 10 : Les cantons de Fribourg, Neuchâtel et du Jura forment leurs policiers au CIFPol

La police cantonale jurassienne forme ses aspirants à Colombier/NE avec ceux de la police neuchâteloise. Les cours et camps pratiques se déroulent très étroitement avec les aspirants de la police fribourgeoise du site de Granges-Paccot/FR. Un officier de liaison représente la police jurassienne avec d'autres formateurs provenant notamment des trois corps de police précités. Cet officier de liaison jurassien est un instructeur qui y officie depuis plusieurs années, principalement sur le site de Colombier et bien plus loin selon les lieux d'apprentissage.

Le CIFPol est une des 6 écoles (7 sites) en Suisse qui forment les policiers.



Figure 11 : Ecoles de police en Suisse et localisations.

Abréviations :

- PN – Police neuchâteloise
- PCJU – Police cantonale jurassienne
- PCVS – Police cantonale valaisanne
- PCVD – Police cantonale vaudoise
- PCGE – Police cantonale genevoise
- Pol mun VD – Polices municipales vaudoises

A Colombier où sont notamment formés les futurs policiers jurassiens, le CIFPol dispose d'une infrastructure complète permettant de dispenser la formation des futurs policiers.

On y trouve, notamment, des salles de classe, un plénum, une salle de réunion, une salle informatique, des vestiaires, un dojo, une cafétéria et à proximité, un local d'entraînement par simulation et deux stands de tir.

Le site du CIFPol de Colombier fait partie du complexe du Château de Colombier. Les aspirants jurassiens y trouvent des chambres mises à disposition dans le Château. S'il n'est pas obligatoire d'y dormir durant la semaine, il est vivement conseillé de le faire, car la formation est prenante, commence de bon matin et se poursuit par des répétitions individuelles essentielles. Par ailleurs, le site se situe à environ 85 kilomètres de Delémont. Ces trajets auront pour effets de réduire drastiquement les heures de sommeil, les heures d'étude et d'accroître les risques d'accident de la route.

DÉROULEMENT DE L'ÉCOLE DE POLICE

La formation policière se déroule sur deux ans.

Une première année théorique et pratique en école :

- Formations en salle de cours et dans le terrain ;
- Exercices pratiques, par « semaines-bloc », hors domicile (casernes, abris PCi, bivouac). Durée 7 semaines ;
- Stages dans le corps de police. Durée 6 semaines ;
- Horaire journalier variant en fonction du programme des activités (vacances sont fixées par l'école ; les week-ends et jours fériés, sauf événement particulier, sont libres) ;
- La progression fait l'objet d'évaluations régulières. Leur réussite conditionne l'inscription à l'examen de capacité opérationnelle (ECO) qui couronne cette première année.

Une seconde année, pratique, dans le corps de police :

- Encadrée par des coaches ;
- Suivie par des mentors ;
- Qui nécessite la production régulière d'un portfolio ;
- Mène à l'examen de Brevet fédéral de policier.

Répartition des temps de formation par thèmes génériques :

- | | |
|---------------------------------|-----|
| • Connaissances générales | 9% |
| • Droit | 8% |
| • Police judiciaire | 16% |
| • Police de proximité | 3% |
| • Psychologie policière | 5% |
| • Formation policière technique | 30% |
| • Activités physiques & santé | 17% |

La progression de l'aspirant fait l'objet d'évaluations régulières tout au long de sa formation. Durant la première année, des tests fréquents sont mis sur pied. La fin de la première année est sanctionnée par un examen de capacité opérationnelle (ECO). La seconde année, le policier en formation est affecté à la gendarmerie et produit un portfolio et effectue une soutenance pour l'examen professionnel. Ces étapes conduisent à l'octroi du brevet fédéral de policier.

Il s'agit d'une formation d'adulte qui nécessite une prise en charge autonome de l'aspirant pour mener à bien la formation de policier. Durant les deux années de la formation, les compétences nécessaires sont acquises selon le plan de formation policière (PFP¹³)

¹³ Plan de formation policière – PFP : [https://www.edupolice.ch/fr/formation-policiere/PLAN-DE-FORMATION-POLICI%C3%88RE-\(PFP\)](https://www.edupolice.ch/fr/formation-policiere/PLAN-DE-FORMATION-POLICI%C3%88RE-(PFP))

DÉROULEMENT DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE

La première année de formation se fait principalement en salle de cours et sur le terrain. L'objectif est d'acquérir les éléments théoriques nécessaires à l'accomplissement des tâches d'un policier. L'exercice Hibernatus et la cérémonie d'ouverture officielle de l'école marquent le début de la formation. Hibernatus est une mise en situation de trois jours qui vise à créer la cohésion et évaluer les nouveaux aspirants, notamment en matière de résistance.

Par la suite, des cours et phases pratiques sont dispensés sur de multiples thèmes : droit, circulation, communication, compétences sociales, rédaction, informatique, télécommunication, sécurité personnelle, tir, intervention policière, sauvetage et premiers secours, police de proximité, éthique professionnelle et droits de l'Homme, police judiciaire, police de circulation, enregistrement de plainte, etc.

Tous ces cours sont répartis sur la première année de formation, période durant laquelle sont intercalées des séquences spécifiques :

- Camps pratiques, 4 semaines durant l'année. Ils sont axés uniquement sur la pratique (tir, self défense, tactique, sécurité personnelle) ;
- Exercice Enduro : activités sportives d'une petite semaine qui permettent de découvrir les trois cantons concernés par le CIFPol (FR, NE, JU) ;
- Formation au maintien de l'ordre (MO) : une semaine de formation au MO à St-Astier/F dans le département de la Dordogne en France ;
- Quelques défis sportifs enrichissants tels que la traversée du lac de Morat (les non-nageurs sont spécifiquement formés), le BCN tour (course à pied, six étapes de 10 km sur le canton de Neuchâtel), Morat-Fribourg (course à pied, 17 km).



Figure 12 : Formations au tir et sécurité personnelle

Figure 13 : Formation au comportement tactique

Il est nécessaire d'être physiquement bien préparé avant d'entrer à l'école de police afin d'éviter des blessures qui pourraient être un frein au cursus de formation.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Le recrutement des aspirants de police de la police cantonale jurassienne se fait en très étroite collaboration avec le CIFPol-Colombier qui gère également cette thématique pour la police cantonale neuchâteloise.

LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT PAR ÉTAPE

1. Etablissement d'un dossier de postulation

Le candidat établit un dossier de postulation et remplit notamment le formulaire de postulation disponible sur le site internet de la police cantonale jurassienne. Il acquiert toutes les annexes utiles et rédige une lettre de motivation manuscrite. En période de candidature, le dossier complet est envoyé au CIFPol selon la méthode décrite dans ledit formulaire.

2. Evaluation du dossier de postulation

Le CIFPol évalue les dossiers en tenant compte notamment de :

- L'âge requis
- La nationalité ou le permis d'établissement C
- La formation professionnelle ou titre jugé équivalent
- Le permis de conduire catégorie B
- L'expérience de vie
- Le casier judiciaire
- Les éventuels antécédents de police
- La présence de poursuites et/ou d'actes de défaut de bien
- Le résultat d'une enquête de comportement sur le Net et les réseaux sociaux

Si le dossier de candidature répond aux critères nécessaires, le candidat est convoqué au premier concours.

3. Premier concours – à Colombier

Le premier concours porte sur des évaluations de français, de sport et de compétences cognitives.

- Français : test constitué d'une partie « structure de langue » (grammaire, vocabulaire, dictée lacunaire) et d'une partie « compréhension de texte » ;
- Sport : l'examen de sport tend à évaluer l'endurance, la résistance, l'agilité, la coordination et la force. La vidéo du test de sport est disponible sur le site internet de la police cantonale jurassienne¹⁴. Le parcours initial est suivi d'une course navette¹⁵ (LUC léger) ;
- Compétences cognitives : test informatisé qui vise à évaluer les différentes capacités intellectuelles du candidat.

Les candidats sont répartis dans différents groupes passant les tests dans un ordre propre à chaque groupe. Chacun de ces examens est éliminatoire. En cas d'échec, le candidat quitte le processus sans passer l'éventuel solde des examens du concours 1. En cas de réussite des trois tests précités, le candidat est convoqué pour le concours 2.

4. Deuxième concours – à Colombier

Le deuxième concours est constitué de mises en situation en groupe puis individuelles et d'un entretien. L'écoute, l'ouverture, l'expression, la créativité, l'organisation, la gestion du stress, l'empathie, la modération et d'autres points d'évaluation sont observés dans les différentes mises en situation.

¹⁴ Test de sport unifié en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=oqPapDqDPAs>

¹⁵ Course navette, description et table : <https://www.youtube.com/watch?v=LODUB6tloGo>

L'entretien est destiné à éclaircir les motivations, la connaissance du métier convoité et vise à lever le voile sur d'éventuels points qui ne seraient pas clairs dans le dossier de postulation.

Les comités de sélection sont composés d'officiers de police, de spécialistes RH, de policiers expérimentés et d'un psychologue. Les candidats sont évalués par les différentes personnes qui ont observé et questionné les candidats durant les épreuves. Les personnes qui satisfont aux critères souhaités sont convoquées pour le concours 3.

5. Troisième concours – au Jura

Un entretien RH est mené en présence du commandant de la police cantonale, de l'adjointe du commandant, du chef de la gendarmerie et d'un représentant de la cellule RH de la police.

Durant cet entretien d'environ 45 minutes, les candidats abordent plus en détails leurs motivations et leur vision du métier convoité. Les compétences-clés et les valeurs sont notamment investiguées. Un curriculum vitae précis est sollicité en vue d'une détermination de l'annuité de la classe salariale en cas d'engagement selon ses expériences passées.

Une fois l'entretien terminé, les recruteurs déterminent si le candidat continue le processus de sélection ou non.

6. Renseignements

Le futur policier doit être une personne de confiance. Une enquête approfondie et un entretien avec un policier expérimenté sont menés.

7. Examen médical

Le candidat passe un examen ophtalmologique puis se rend chez son médecin traitant avec des documents-type que le médecin remplira. Le médecin consignera les éléments sur ce formulaire qu'il enverra au médecin cantonal. Ce dernier évaluera si l'état de santé du candidat lui permet de suivre une formation de policier. La police est uniquement informée du résultat global, positif ou non, sans obtenir de détails qui restent dans le cadre du secret médical.

8. Proposition d'engagement

Si le candidat a réussi toutes les épreuves, qu'il remplit toutes les conditions et s'est montré motivé, son engagement est proposé à la Ministre de tutelle de la police cantonale jurassienne.

Si le candidat est engagé, il recevra alors un contrat de travail.

9. C'est parti !

Aussitôt le candidat embauché, il est contacté par le responsable de la formation de base pour les premières étapes et l'établissement d'un rendez-vous pour la prise de mesures pour la dotation en matériels du futur aspirant de police. Le futur aspirant poursuit sa préparation.

Le processus est relativement long et nécessite un important engagement des candidats. Cette suite d'épreuves témoigne de l'importance de définir le plus sûrement possible les qualités et la fiabilité du candidat. En effet, il va endosser une fonction importante, porter une arme et prendre des décisions. En outre, former un aspirant de police, le rémunérer, payer les frais d'écolage, le doter du matériel adéquat, prendre en charge le logement à Colombier ainsi que d'une partie des repas sur place, etc, engendrent un coût important pour la République et Canton du Jura.

CONDITIONS D'EMPLOI

La formation durant les deux années est rémunérée.

La première année, le salaire mensuel, plus un treizième, est colloqué en classe 9 de l'échelle de traitement « U » des employés de la République et Canton du Jura¹⁶. Le salaire de la classe 9 débute à 4'983.75 francs brut (2021).

Durant la première année, l'aspirant bénéficie de 24 à 25 jours de vacances selon les années. Le droit aux vacances est de 20 jours et les jours supplémentaires couvrent le temps supplémentaire effectué lors d'engagements spécifiques.

Durant la présence sur le site de Colombier, une chambre est mise à disposition et les repas de midi sont pris en charge. Un aller-retour par semaine, en covoiturage, fait l'objet d'un défraiement.

Durant la deuxième année, le futur policier devient « policier en formation ». Le classement salarial est en cours de définition.

Par la suite et en cas de réussite de l'examen du brevet fédéral de policier, un contrat de durée indéterminée est proposé. Le salaire est colloqué en classe 12 et débute à 5'692.- francs brut (2021). Le policier perçoit, notamment, des indemnités pour le travail effectué de nuit, le dimanche ou dans d'autres conditions. Le salaire évolue avec les années de service et les promotions à des fonctions différentes.

Il bénéficie d'un téléphone de service qu'il peut utiliser à titre privé.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le policier peut entrevoir d'importantes évolutions professionnelles. Il peut se spécialiser dans différents domaines tels que : groupe d'intervention, brigade canine, CET, PJ, instruction, MO, cybercriminalité, etc. En parallèle, il peut briguer des places plus orientées sur la conduite du personnel et la gestion des engagements de police et ainsi endosser d'autres responsabilités.

Ces évolutions professionnelles se font sur postulation, selon les places disponibles et les besoins. Devenir, par exemple, un agent du groupe d'intervention ou un conducteur de chien de la brigade canine nécessite d'être titulaire du brevet fédéral de policier avant de soumettre une postulation.

La formation est un élément clé de l'accomplissement des tâches de police en lien avec les besoins sécuritaires et les nouveaux défis engendrés par l'imagination sans faille des criminels. Pour s'adapter continuellement, les policiers se forment très régulièrement, sur les bases légales, les techniques d'intervention, la sécurité personnelle, les tactiques d'action, l'évolution informatique et de la criminalité en général. La formation porte aussi sur les méthodes de gestion du personnel et de conduite d'engagement de police de différents niveaux. L'étude et la conduite de projet sont également instruites. Ces formations permettent l'obtention d'attestations, de certificats, de diplômes supérieurs et de CAS.

Le principal interlocuteur en matière de formation de la police est l'ISP. Son site internet permet de découvrir les multiples pans de l'évolution professionnelle des policiers¹⁷.

Figure 14 : Logo de l'Institut Suisse de Police ISP



¹⁶ Echelle de traitement des employés de la République et Canton du Jura 2021 : <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/36558.pdf/Departements/DIN/SRH/Documents/2021-Echelles-U-IPC98.5-20210111-srh.pdf?download=1>

¹⁷ Institut Suisse de Police – ISP, site internet : <https://www.institut-police.ch/fr/institut>

AUTRES FILIÈRES POUR DEVENIR POLICIER

Devenir policier par l'obtention du brevet fédéral de policier n'est pas l'unique moyen d'être actif à la police avec le statut de policier. La police a notamment besoin des compétences de spécialistes dans des domaines spécifiques tels que :

- Sciences forensiques
- Informatique et télécommunication
- Droit

Ces compétences s'acquièrent par des formations dispensées dans des écoles supérieures, des hautes écoles ou par la formation continue professionnelle. Le tableau du système suisse de formation¹⁸ illustre les principales voies de formation en Suisse.

SCIENCES FORENSIQUES

Les connaissances spécifiques aux tâches de l'identité judiciaire, les sciences forensiques, sont étudiées à l'école des Sciences Criminelles de l'université de Lausanne (UNIL). Avec un Master en poche, la personne peut prétendre à devenir inspecteur scientifique à la police judiciaire. Le cursus universitaire de l'école des Sciences Criminelles est consultable sur le site internet de l'Unil¹⁹.

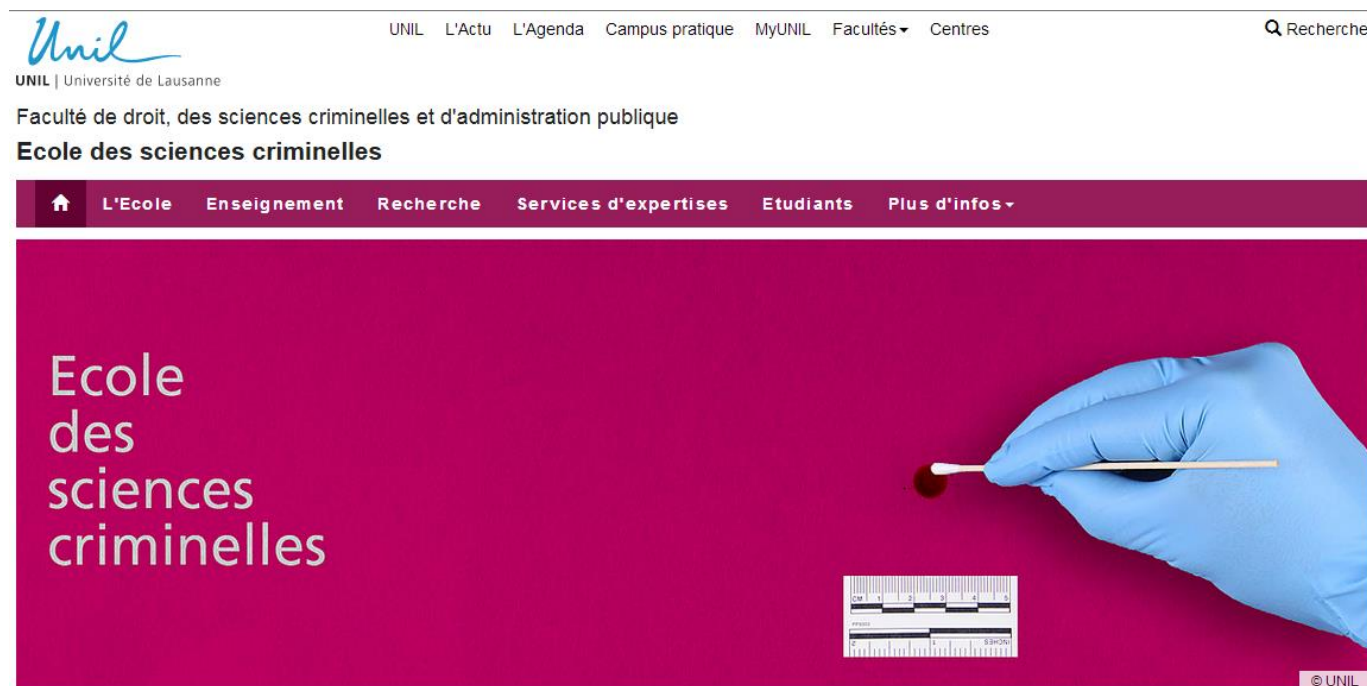


Figure 15 : Page d'accueil de l'école des Sciences Criminelles de l'Unil

Quelques membres du SIJ sont des policiers brevetés qui ont acquis, par des formations complémentaires, les compétences forensiques nécessaires. Ils ont une fonction d'inspecteur technique dans cette unité.

¹⁸ Système suisse de formation, orientation.ch : <https://www.orientation.ch/dyn/show/2800>

¹⁹ Site internet de l'Unil, école des Sciences Criminelles : <https://www.unil.ch/esc/fr/home.html>

ENQUÊTEUR INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION (IT)

Les compétences nécessaires aux investigations numériques poussées peuvent être acquises par différents biais, notamment :

- Via l'Unil en obtenant une Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique, orientation investigation et identification numériques²⁰ ;
- Via une Haute école spécialisée (HES) par l'obtention d'un bachelor en informatique²¹ ;
- Via la formation continue post-grade dispensée en Haute école pour un certificat d'études avancées (CAS) en investigation numérique – criminalité informatique²².

COMPÉTENCES JURIDIQUES AVANCÉES

Des compétences juridiques poussées sont nécessaires au fonctionnement de la police qui œuvre sur la base de textes légaux. Des informations sur les études de droit sont disponibles sur le site orientation.ch²³.

FONCTION D'ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE COLLABORATEUR ADMINISTRATIF

ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La police cantonale jurassienne compte 6 assistants de sécurité publique. Ils exécutent diverses tâches administratives et/ou sécuritaires en soutien des policiers.

Ils évoluent dans les domaines du transport des détenus et sécurité des audiences, de la CET ou dans le domaine de la circulation routière.

Toute personne intéressée par la formation d'assistant de sécurité publique doit, au préalable, être engagée par un corps de police. Les postes vacants sont mis au concours selon les besoins et disponibilités.

²⁰ Descriptif de l'Unil sur la Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique, orientation investigation et identification : numériques :

https://www.unil.ch/esc/files/live/sites/esc/files/Fichiers%202019/investigation_numerique_2019_web.pdf

²¹ Site internet de la HES-SO, section bachelor informatique : <https://www.hes-so.ch/fr/bachelor-informatique-gestion-577.html>

²² Site internet de la HE Arc, CAS en investigation numérique – criminalité informatique : <https://www.he-arc.ch/gestion/cas-in-ci>

²³ Orientation.ch – Etude en droit : <https://www.orientation.ch/dyn/show/48388>

LA FORMATION D'ASP

La formation dure quatre mois en école au CIFPol à Colombier/NE ou à Savatan/VD.

Le futur ASP y est formé sur les connaissances de base (sécurité personnelle) et les missions fondamentales dans un premier module. Par la suite, il acquiert les compétences d'un module spécifique lié à la circulation ou à une spécialisation dans le domaine de la sécurité personnelle.

La formation est soumise à des examens qui permettent d'accéder à l'obtention d'un certificat d'ASP reconnu au niveau national.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du CIFPol²⁴.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Une trentaine de personnes ont un rôle administratif au sein de la police cantonale, que ce soit à l'EM ainsi que dans chacun des secteurs.

Elles gèrent des domaines tels que la comptabilité, la protection de la population et civile, les affaires militaires et taxes d'exemption ainsi que différents secrétariats. Ces derniers appuient de manière importante la police dans ses missions sécuritaires par une gestion précise des dossiers de police, réquisitions et autres informations très variées.

La cellule juridique compte une juriste affectée à la cellule Droit, armes, alarmes et entreprises de sécurité.

Toutes ces personnes ont des formations liées à leur fonction. La police forme par ailleurs un apprenti employé de commerce.

STAGE

Découvrir un métier en effectuant un stage est certes une très bonne solution. Malheureusement, la police traite des affaires sous le sceau du secret de fonction et du secret de l'enquête tout en veillant à respecter la protection des données. Force est de constater que le stagiaire serait rapidement et à de nombreuses reprises mis en contact avec des données, des identités ou des informations qu'il ne serait pas en droit de connaître.

Par ailleurs, les situations gérées par la police ont souvent un degré de dangerosité important. Que ce soit une intervention pour des personnes au comportement dangereux ou une présence de la police sur et aux abords de la route. Les techniques, tactiques et équipements d'intervention sont à maîtriser pour garantir un niveau de sécurité adéquat.

Aussi, les stages de découverte des métiers de la police ne sont pas possibles pour les raisons évidentes de protection des données et de sécurité évoquées.

Cependant, la police peut accueillir des personnes en formation des domaines forensique et juridique de niveau tertiaire dans le cadre de leur cursus formatif.

²⁴ Site internet du CIFPol – Autres formations : <https://cifpol.ch/autres-formations/>

DÉCOUVERTE DE LA POLICE

Hors période COVID-19, la police cantonale offre la possibilité à la population, selon sa disponibilité et sur rendez-vous, de la découvrir. L'offre est ouverte aux plus jeunes avec les journées « J'ose tous les métiers », les passeports vacances et diverses visites thématiques. Les associations, entreprises ou groupes de personnes restreints peuvent également solliciter une visite.

La police est par ailleurs régulièrement en contact avec des étudiants de différents niveaux qui sollicitent des informations pour accomplir un travail d'étude. Des entretiens peuvent être menés selon les disponibilités.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Au terme d'une séance d'information traditionnelle en présentiel, les personnes présentes posent des questions en plénum puis de manière individuelle pour les questions les plus sensibles.

La COVID-19 nous empêche de faire ces échanges sous ces formes. Cependant, un document intitulé « foire aux questions²⁵ » disponible sur notre site internet regroupe les questions qui reviennent régulièrement.

S'il devait subsister des interrogations, la cellule des ressources humaines de la police cantonale jurassienne est à votre disposition. Il suffit de la contacter par mail à l'adresse poc.rh@jura.ch ou par téléphone durant les heures de bureau au 032 420 65 65.

Le CIFPol se tient également à disposition à l'adresse cifpol@ne.ch

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook

Police jurassienne <https://www.facebook.com/police.jurassienne/>
CIFPol <https://www.facebook.com/cifpolipaz/>



Figure 17 : Logo de la police cantonale jurassienne



Figure 16 : Logo complet du CIFPol

²⁵ Foire aux questions – Travailler à la police :

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/32506.pdf/Departements/DIN/POC/Travailler-a-la-police1/FAQ---Travailler-a-la-Police---Par-etapes---version-septembre-2019-dmo.pdf?download=1>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 Organigramme Police Jura - EM et Secteurs	6
Figure 2 Organigramme de la gendarmerie jurassienne.....	6
Figure 3 Organigramme de la police judiciaire jurassienne	8
Figure 4 Organigramme du commandement de police jurassienne.....	9
Figure 5 Organigramme de protection de la population et sécurité de la police jurassienne.....	9
Figure 6 : Organigramme général de la police cantonale jurassienne	11
Figure 7 MVDF : Une question de perception. Double clic pour ouvrir le lien.	15
Figure 8 : La police au service de la population	16
Figure 9 : Logo du CIFPol	16
Figure 10 : Les cantons de Fribourg, Neuchâtel et du Jura forment leurs policiers au CIFPol.....	17
Figure 11 : Ecoles de police en Suisse et localisations.	17
Figure 12 : Formations au tir et sécurité personnelle.....	19
Figure 13 : Formation au comportement tactique	19
Figure 14 : Logo de l'Institut Suisse de Police ISP	22
Figure 15 : Page d'accueil de l'école des Sciences Criminelles de l'Unil	23
Figure 16 : Logo complet du CIFPol.....	26
Figure 17 : Logo de la police cantonale jurassienne.....	26